

de l'ensemble sismologique de Yellowknife, afin d'être en mesure de jouer un rôle important dans le contrôle d'une éventuelle interdiction complète des essais nucléaires. Le centre de Yellowknife est reconnu comme un emplacement exceptionnellement sensible pour contrôler des activités sismiques générales, notamment des essais nucléaires souterrains. Le réaménagement et la modernisation de cet ensemble sismique équipé d'une série de sismomètres à période courte et à période longue, permettra au Canada de participer à la mise en place d'un système international devant constituer un élément de contrôle essentiel pour l'application d'un traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires, et qui ferait appel à la technologie la plus récente. Le Canada se servira du centre de Yellowknife pour aider le groupe de sismologues à établir les normes et les spécifications des stations sismographiques qui procéderont à la vérification sismique d'une interdiction complète des essais nucléaires.

Notre intention est de montrer par des gestes concrets plutôt que par des paroles toute l'importance que nous attachons à la vérification, dans laquelle nous voyons, non pas un obstacle, mais un élément de solution.

Nous espérons que l'étude des trois documents dont j'ai fait mention — et qui diffèrent sensiblement l'un de l'autre — fournira une preuve tangible qu'il est possible à la Conférence d'avancer dans ces travaux, à quelque étape que ce soit de nos délibérations ou de nos négociations.

Nous formulons l'espoir que les délégations sauront se prévaloir de l'occasion qui leur est offerte d'examiner les documents qui leur sont présentés. Toutefois, nous restons déterminés à appuyer tous les efforts de la Conférence pour parvenir à une entente sur l'application d'une convention relative à la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique et d'un traité sur l'interdiction des essais nucléaires [...]